

# Plan Local d'Urbanisme

## Les habitants du territoire invités à participer à l'élaboration du **PLU** !

En bref, qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU est un **document de planification** sur lequel la Commune nouvelle de Val-d'Anast s'appuiera pour **instruire les autorisations d'urbanisme** (permis de construire, d'aménager etc.) pour les prochaines années. C'est un exercice d'anticipation afin de penser aujourd'hui aux besoins de demain afin d'assurer la qualité du cadre de vie des habitants.



### Comment participer ?



### Date à retenir !

Val-d'Anast organise une première **réunion publique le mercredi 30 juin 2021 à 18h30** à l'espace culturel du Rotz, 10 rue du Rotz. La réunion publique a pour objectif de présenter la démarche et le diagnostic territorial, première pièce du PLU.

### Et en parallèle, en continu :

>> Le registre disponible en Mairie dans lequel il est possible de faire part d'une interrogation, proposition ou d'une remarque.

>> Le site Internet de la commune

>> Par courriel : [accueil@valdanast.fr](mailto:accueil@valdanast.fr)

>> Par téléphone : 02 99 34 91 29

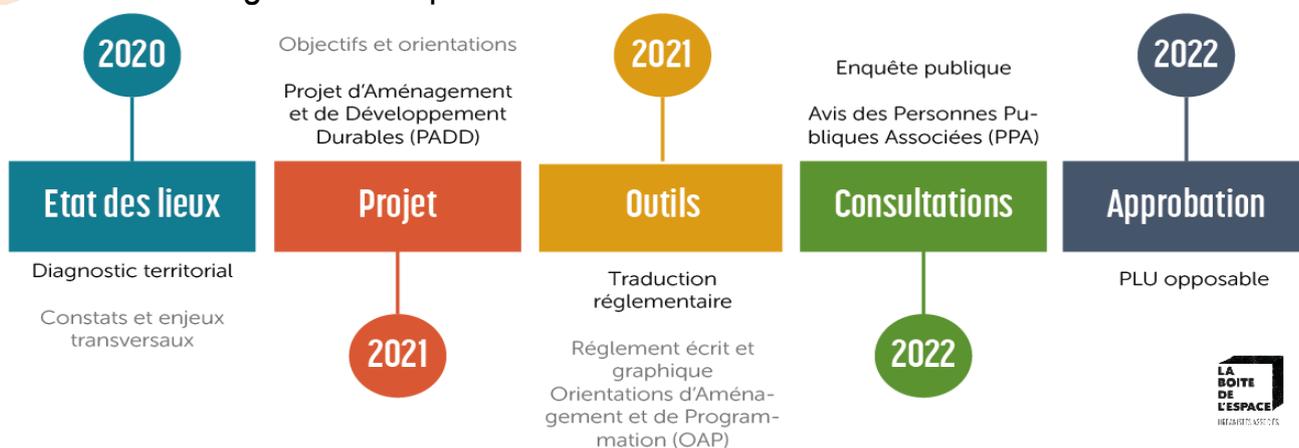
### De quoi est composé le PLU ?

L'élaboration du PLU s'articule autour de trois temps et trois pièces principales :  
le **diagnostic territorial**, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et le **règlement littéral et graphique (zonage)**.

## Pourquoi un nouveau PLU ?

Actuellement chaque commune déléguée possède son Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est pourquoi, afin de doter le territoire d'un **document d'urbanisme cohérent à l'échelle de la commune nouvelle** l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours. Il est également l'occasion de se munir d'un document empreint du contexte législatif actuel prenant notamment **mieux en compte les principes de développement durable et de sobriété foncière**. Véritable outil de planification, le PLU permet de prévoir sur un temps long (10/15 ans) l'aménagement de Val-d'Anast afin de répondre au mieux aux inspirations des habitants, acteurs locaux et des élus. C'est un **document transversal** traitant de toutes les thématiques : économie, environnement, habitat, agriculture... C'est un **document juridique opposable aux tiers** qui détermine l'usage des sols.

## Quelles sont les grandes étapes ?



## Qui est associé à son élaboration ?

C'est la commune qui élabore le PLU à l'aide du bureau d'études « La boîte de l'espace ». Cependant, les **Personnes Publiques Associées (PPA)** sont invitées aux étapes clef du projet afin d'apporter leur regard et leur avis. Il s'agit notamment

## Où en est la démarche ?

C'est depuis 2020 que Val d'Anast réalise un diagnostic territorial, sorte d'état des lieux du territoire, à partir duquel vont être déterminés des enjeux. Ce sont ces constats et ces enjeux qui vont permettre, durant le premier semestre 2021, de rédiger la feuille de route du projet : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). C'est la pièce maîtresse du PLU déterminant le projet politique prenant en compte les enjeux de de l'ensemble du territoire communal tout en définissant une stratégie globale sur toutes les thématiques. A l'issue de cette rédaction, il sera possible de traduire le projet à l'aide d'outils réglementaires que sont le règlement écrit, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). **C'est bien à l'appui de ces pièces opposables que les permis de construire, de démolir et d'aménager seront instruits.** Le PLU devrait être approuvé à horizon 2022.

des services de l'Etat (DDT), de la Chambre d'Agriculture, de la CCI, etc. A l'arrêt du projet, ils doivent formuler un avis, et, c'est ensuite que le PLU peut être approuvé. Mais, les élus s'appuient également sur les **habitants grâce à la mise en place d'une concertation tout au long de la démarche et de l'enquête publique.**